

07.03.2022

APPEL A SOLUTIONS

Détection de téléphones portables en détention

I. Contexte

En dépit de l'interdiction de possession de téléphones portables en prison, leur usage est très répandu parmi les détenus, qui parviennent à s'en procurer fréquemment. En 2017, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a annoncé avoir saisi plus de 40 000 téléphones, batteries et cartes SIM. Ce nombre est en forte hausse, alors même que des postes fixes en cellules et des systèmes de brouillage ont été installés afin de limiter le phénomène.

Le Laboratoire de recherche et d'innovation (EX4, LAB') fait partie de la sous-direction de l'expertise, au sein du service de l'administration de la DAP. Il est chargé de mener et d'accompagner des recherches en sciences sociales, des projets autour de l'innovation et du développement durable pour l'administration centrale, les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) et les établissements pénitentiaires (EP). Les expérimentations sont en général menées à l'échelle locale et s'accompagnent d'un processus d'évaluation indépendant dans l'optique d'un possible déploiement général.

II. Objectifs

Cet appel à solutions ne constitue pas un marché public ou un acte d'achat, mais s'inscrit dans une démarche de sourcing, c'est-à-dire de demande d'informations, d'étude du marché et de consultations préalables à une possible ultérieure expérimentation.

Le LAB' souhaite identifier les solutions existantes ou à développer, qui permettent de détecter et trouver les téléphones portables en milieu carcéral, plus précisément lors des fouilles des cellules des détenus. De plus, le LAB' envisage de procéder à une expérimentation en conditions réelles de la ou des solutions qui lui paraîtront les plus pertinentes.

Des expérimentations reposant sur la détection de fréquences ont d'ores et déjà été menées. Cette étude vise donc à étendre la prospection et à tester d'autres technologies et dispositifs qui signaleraient également la présence d'appareils éteints, voire, idéalement, d'accessoires associés tels que les batteries.

III. Impératifs techniques

1. Etant donné que les cellules sont des espaces de taille réduite et encombrés, où la dissimulation d'objets est aisée, une précision de détection de l'ordre de 10 cm est impérative. Le système proposé doit donc guider son utilisateur jusqu'à une sphère de 10 cm dans laquelle le téléphone détecté se trouve ; sphère dans laquelle il lui revient ensuite de poursuivre sa recherche.
2. La détection doit se faire en temps réel, par un dispositif mobile, pouvant être porté par un agent ; sont ainsi exclus par hypothèse les portiques et autres systèmes étendus.
3. Il est nécessaire que le détecteur puisse fonctionner quelle que soit la configuration de la cellule et que la présence d'autres équipements métalliques, électriques ou électroniques ne perturbe pas son fonctionnement et n'entrave pas ses performances. Les téléphones saisis sont souvent de petite taille, appartiennent à différentes générations, et contiennent parfois peu de métal.
4. Le détecteur proposé doit être facile d'utilisation, et doté d'une autonomie minimale de 4 heures.
5. Quel que soit le niveau de maturité, la faisabilité technique des solutions devra être démontrée.

IV. Livrables

1. Présentation de l'entreprise et de ses activités, incluant des références de clients et partenaires existants (grands groupes, institutions publiques en France et en Europe), ainsi que de réalisations passées.
2. Présentation de la solution proposée (dispositif existant ou POC imaginé à développer) : caractéristiques techniques, technologies sollicitées, attention portée à la sécurité matérielle et informatique, degré de maturité, modalités de production, partenaires éventuels, durée de vie, réparabilité et empreinte environnementale etc.

3. Description du fonctionnement en situation, des conditions techniques et des contraintes d'utilisation, des éventuels verrous liés à certains impératifs techniques, des limites de responsabilité.
4. Devis et description du modèle économique
5. Tout document dont le candidat juge utile qu'il soit porté à la connaissance du LAB' peut être joint.

V. Calendrier et perspectives

Les réponses sont à envoyer avant le **15 avril 2022 à minuit** par courrier électronique portant pour objet *[Appel à solutions DTPE] + nom de l'entreprise* à l'adresse suivante : labdap@justice.gouv.fr

Dans le mois suivant, toutes les réponses seront analysées par un comité de sélection qualifié, qui examinera leur degré de réponse au cahier des charges, leur adaptation aux établissements pénitentiaires, leur faisabilité et leur maturité.

Les entreprises retenues à l'issue de ce processus de sélection seront invitées à une rencontre avec le LAB' pour présenter leur produit plus avant, répondre à des questions supplémentaires et, si possible, effectuer une démonstration. S'ouvrira alors avec le ou les candidats lauréats, ainsi qu'en association avec les entités du ministère concernées, un dialogue afin d'organiser la réalisation du prototype et mettre en place son éventuelle expérimentation au sein d'établissements pénitentiaires partenaires. Celle-ci fera l'objet d'une évaluation, menée par une équipe de recherche, ainsi que d'une analyse des risques. Si elle se révèle satisfaisante, l'opportunité d'un déploiement général au sein des 180 établissements pénitentiaires sera ouverte.

VI. Contact

Pour toute question, écrire à labdap@justice.gouv.fr